

vendu, mais il a confié les questions agricoles à deux ministres. Un de ces ministres a présenté un programme inacceptable. Les agriculteurs de l'Ouest voudraient bien pouvoir l'accepter. La semaine dernière, j'ai demandé au ministre chargé de la Commission du blé s'il consentirait à modifier le contingent garanti de huit boisseaux. Pourquoi ne serait-il pas transférable à l'orge ou à quelque autre récolte?

• (4.00 p.m.)

Bien que 75 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest du Canada n'aient pas d'excédent de blé, ils peuvent mettre 50 p. 100 de leurs terres en jachère d'été. Ils peuvent avoir un contingent. Ils vont semer du blé cette année, car le contingent de huit boisseaux est leur seule garantie. Le plus triste dans tout cela c'est que la région septentrionale et celle qui s'étend le long des contreforts, qui produisent le blé à faible teneur protéique, ne seront pas visées par le bill. C'est le comble de la confusion.

Le ministre, qui a peut-être déjà vécu sur une ferme, l'a quittée sans regret. On l'a chargé des problèmes agricoles et il a maintenant proposé une supercherie d'ordre économique qui cause des cauchemars dans tout l'Ouest du Canada. Les agriculteurs assistent à des réunions, 700 agriculteurs à Brandon, 12,000 à Regina, 6,000 à Saskatoon...

L'hon. M. Olson: Encore plus.

M. Horner: Le ministre dit: «Encore plus». Le ministre en aura encore plus sur son propre seuil, si lui et son collègue n'assument pas le rôle de guides qui revient aux membres du gouvernement fédéral. Je ne songe pas ici au genre d'attitude adoptée par le premier ministre lorsqu'il dit: «Pourquoi vendrais-je votre blé?» Il faudrait dire aux cultivateurs ce qu'ils peuvent produire et le gouvernement devrait être prêt à le vendre. Il devrait consacrer 30 millions de dollars à la vente du blé plutôt que de les donner aux cultivateurs pour qu'ils ne produisent pas.

L'hon. M. Olson: C'est ce que nous faisons aussi.

M. Horner: Si le gouvernement dépense 30 millions de dollars pour vendre le blé, pourquoi aucun agent de vente ne fait-il pas un voyage prolongé comme celui que projette le premier ministre au cours duquel il prévoit se réserver deux jours pour faire de la plongée sous-marine au lieu d'avoir des entretiens avec nos clients des bords du Pacifique? Pourquoi n'en profiterait-il pas en visitant cette région? Il est question de réunir dans un seul ministère, le ministère de l'Industrie et

[M. Horner.]

du Commerce et celui des Affaires extérieures. Il ne serait que juste qu'un homme au courant participe au voyage.

Qu'en est-il de la teneur en protéines du blé et de la classification du blé à l'étranger? Environ 82 p. 100 du blé produit en Australie a une faible teneur en protéines. A-t-on diminué les emblavures dans ce pays? Les chiffres pour 1970 montrent qu'il n'en est rien. Je vois que le ministre hoche la tête. Je lui suggère de lire le rapport sur la commercialisation du blé, rédigé par M. Hudson pour le compte du Conseil économique du Canada.

Quelle est la situation aux États-Unis? C'est un pays qui, paraît-il, vend en fonction de la teneur en protéines. Dans le rapport du comité de l'agriculture, j'ai lu que les Américains n'enregistrent pas de bien bons résultats en procédant à des mélanges aux points d'expédition et qu'ils ont eu des difficultés avec le Japon. Réduisent-ils pour autant les emblavures? Pas du tout. En fait, à la suite de l'initiative prise au Canada, le Montana et les deux Dakotas ont été encouragés à augmenter leurs emblavures. Et le résultat? Parmi les cinq principaux pays exportateurs de blé, le Canada est le seul à avoir abandonné la partie. Le Canada est le seul pays à avoir abordé le problème d'une manière négative. Le ministre hoche la tête. Il pourra prononcer plus tard son propre discours, s'il le veut. L'attitude du Canada a été et demeure négative. Le bill peut être très avantageux ou ne pas faire grand-chose pour nous. Je ne suis pas disposé à le déclarer bon ou mauvais tant que je n'aurai pas eu l'occasion de l'étudier à fond au comité.

Il n'y a pas de classification fondée sur la teneur en protéines. Allons-nous adopter la méthode française de classification ou celle de la Russie, pays qui dans une certaine mesure fonde sa classification sur la teneur en protéines? Y a-t-il deux niveaux de teneur en cellulose et en protéine à établir? On ne nous a pas renseignés à cet égard. Serons-nous mieux en mesure de faire concurrence à la France? Est-ce la France qui semble offrir à des prix inférieurs à ceux que fixe l'accord international sur le blé? J'ai parlé à l'ancien ministre chargé de la Commission du blé. Je lui ai demandé si le Canada avait fait savoir au gouvernement français que cette réduction de prix inspirait des inquiétudes au Canada. Il m'a répondu qu'on ne l'avait pas fait, qu'on en laissait le soin à la Commission du blé et que les pays signataires de l'accord international sur le blé devaient se réunir quelque part à une date non déterminée. C'est inacceptable.

Les cultivateurs de l'Ouest n'ont jamais voulu de subventions ou d'aumônes. Ils veulent avoir l'occasion de produire. Ils ont fait